



Pourquoi la CGT ne signera pas le « *protocole d'accord relatif au volet social de la restructuration du site des Archives nationales de Fontainebleau* »

Réunis en assemblée générale le 24 octobre 2016, les agents du site des Archives nationales de Fontainebleau, en accord la Section CGT-Archives Fontainebleau, et après examen et mise en débat des documents, ont mandaté le Syndicat des Archives de France CGT, pour ne pas signer ni valider le « *protocole d'accord relatif au volet social de la restructuration du site des Archives nationales de Fontainebleau* » proposé par les services de la ministre de la Culture, Audrey Azoulay.

Cette opération de liquidation, nous la combattons depuis 31 mois, inlassablement, par la grève, par les opérations coups de poing, par l'occupation des locaux. Autant dire que nous continuerons par tous les moyens que nous jugerons nécessaires.

Ainsi, nous refusons de cautionner la décision autoritaire d'Audrey Azoulay de démolir les équipements d'un site qui dispose de 200 kilomètres linéaires de capacité de stockage (soit le tiers de la capacité totale de l'institution en région parisienne). Tout au contraire.

Nous exigeons leur rénovation, techniquement possible, qui est évaluée par l'OPPIC à 50 millions d'euros. Ce montant est à comparer avec celui prévu par le même OPPIC pour la démolition du site et dont le coût est évalué à 36 millions d'euros.

Nous refusons la suppression des 39 emplois qui y sont affectés, brisant autant de vies de femmes et d'hommes qui ont bâti leur foyer, leur famille, leur vie sociale dans le sud de la Seine-et-Marne.

De même que nous refusons le chantage patronal à la signature d'un plan social et qui consisterait, en définitive, à voter ce que l'employeur a décidé unilatéralement. Nous refusons l'inégalité de traitement entre les agents et dénonçons le double calendrier prévu par le « volet social ». Nous refusons de prendre pour des « garanties supplémentaires » le simple rappel aux règles fondamentales de la Fonction publique d'Etat et notamment celle de séparation du grade et de l'emploi.

Pour toutes ces raisons, les mêmes qui nous ont amenés à voter CONTRE l'arrêté de restructuration présenté au cours du CT Archives du 14 octobre 2016 (3 POUR : 2 CFDT + 1 CGC ; 6 CONTRE : 4 CGT + 2 SUD), nous refusons aujourd'hui avec nos collègues, avec notre Section syndicale, de valider le « volet social » d'un projet ministériel qui, par sa nature et ses conséquences, piétine tous les principes archivistiques, scientifiques, patrimoniaux et sociaux les plus élémentaires.

Le Bureau National du Syndicat des Archives de France CGT

Paris, le 27 octobre 2016

